

*Privilège—M. Robinson*

Lundi, il s'est passé deux choses très graves à mon sens, une du moins qui porte atteinte aux privilèges des députés, surtout des membres du comité permanent.

Le comité a appris que la veille de notre visite à Millhaven, six prisonniers ont été transférés au pénitencier de Kingston. Ce transfert a été effectué plus précisément deux jours avant notre arrivée. L'un des six prisonniers transférés est un des deux membres du comité des détenus qui avaient été élus par l'ensemble des détenus, un certain John Avery. Ce transfert était pour le moins une étrange coïncidence. On nous a dit qu'il a été effectué pour des raisons de sécurité. Les personnes transférées exerçaient, paraît-il, une mauvaise influence, et c'est pourquoi l'établissement n'a pas accepté de faire revenir M. Avery pour permettre au comité de rencontrer tous les membres du comité des détenus. Cependant, nous avons fait une téléconférence et nous avons parlé à M. Avery qui était au pénitencier de Kingston.

Des documents que M. Avery voulait présenter aux membres du comité ont été laissés à Millhaven. J'ai demandé au gardien de Millhaven s'il pourrait obtenir ces documents avec l'autorisation par écrit du prisonnier concerné. On m'a dit que ce n'était pas possible parce que le prisonnier était au pénitencier de Kingston. J'ai alors demandé que l'on envoie les documents au pénitencier de Kingston pour permettre au prisonnier de me les donner en ma qualité de membre du comité. C'est ce qu'il voulait faire pour nous aider dans nos travaux.

Les documents ont donc été envoyés au pénitencier de Kingston. Cependant, lorsque le détenu en question est allé les chercher, il a découvert alors que quatre de ses dossiers contenant des renseignements extrêmement importants qu'il voulait porter à l'attention du comité, avaient disparu.

La question est extrêmement grave. Un détenu veut présenter des preuves à un comité parlementaire. Il est transféré de l'établissement où nous devons le rencontrer au pénitencier de Kingston, mais on ne fait pas suivre les documents pertinents. Lorsque ces documents arrivent enfin entre ses mains et qu'il veut les remettre à un membre du comité, afin que ce dernier les transmette à ses collègues, quatre de ses principaux dossiers ont disparu.

C'est là le premier point, et la seule conclusion que l'on puisse tirer, étant donné que ces documents étaient entre les mains du Service correctionnel du Canada, c'est que pour une raison quelconque, on les a délibérément fait disparaître. S'il y a une autre explication, je veux bien l'entendre, mais quelle autre conclusion peut-on tirer?

C'est au sujet de la prochaine question que je veux porter à l'attention de Votre Honneur, que l'on doit, et de loin, tirer les conclusions les plus graves. Lundi soir, les sept membres du comité permanent ont rencontré quelque 20 agents de libération conditionnelle ainsi qu'un certain nombre de leurs supérieurs et le directeur de district des libérations conditionnelles pour de la région de l'Est. Lors de cette rencontre, les cadres supérieurs du service des libérations conditionnelles se sont adressés à nous. A la suite de leur exposé, il y a eu une période de questions et réponses, puis ils se sont retirés. A ce moment là, le comité s'est retrouvé avec environ 20 agents de libération

conditionnelle, des employés à temps plein du Service correctionnel chargés de la surveillance dans le régime de libération conditionnelle. Ce sont des gens extrêmement compétents, et un certain nombre d'entre eux travaillent depuis de nombreuses années dans le domaine.

Ils nous ont précisé tout d'abord qu'ils avaient eu certaines difficultés à obtenir une rencontre sans la présence de leurs supérieurs. Ils ont ajouté qu'au départ, ces derniers avaient insisté pour que deux d'entre eux soient présents et pour que deux agents de libération conditionnelle seulement rencontrent le comité; leurs supérieurs souhaitaient, en outre, que les quatre personnes en question soient présents en même temps. Après avoir consulté le président, le greffier de notre comité a fait savoir très clairement aux intéressés que cela était tout à fait inacceptable. Nous voulions donner au personnel des services hiérarchiques la possibilité de comparaître directement devant le comité. Nous avons repoussé les tentatives de la direction qui insistait pour qu'il compareisse en même temps qu'elle.

• (1530)

A cette rencontre, une vingtaine d'agents de libération conditionnelle ont exprimé leurs inquiétudes concernant leur charge de travail intolérable, les répercussions de la privatisation et les ressources inadéquates dont ils disposent pour faire leur travail au nom de la société.

Durant les exposés devant notre comité, quelqu'un a dit que ceux qui devaient comparaître devant notre comité avaient participé à deux réunions la semaine précédente. L'une de ces réunions groupait les agents de libération conditionnelle, c'est-à-dire le personnel des services hiérarchiques dont j'ai parlé. Plusieurs fonctionnaires de l'administration centrale à Ottawa y participaient, notamment un certain Moe Royer que je crois être l'adjoint exécutif du commissaire, ainsi que plusieurs fonctionnaires de l'administration régionale.

Ils ont rencontré les agents de libération conditionnelle et je vois qu'ils ont discuté de la manière de témoigner devant un comité permanent du Parlement qui convenait à des fonctionnaires. On a apparemment distribué à cette occasion un avis juridique rédigé par le Bureau du Conseil privé établissant les témoignages acceptables et inacceptables. Je ne crois pas qu'on ait fait à cette réunion aucune menace, intimidation ou suggestion concernant la façon de témoigner. Je crois même que quelqu'un a suggéré que les gens devraient se sentir libre de témoigner franchement. A cette réunion, on n'a fait aucune tentative pour influencer la façon dont les agents de libération conditionnelle devaient témoigner.

Cependant, un agent de libération conditionnelle a informé le comité que son surveillant avait assisté à une autre réunion la semaine dernière. Des cadres supérieurs du bureau régional de l'Ontario et notamment le commissaire régional adjoint, M. Jim Phelps, participaient à cette réunion. Je crois que M. Don Clark, directeur régional des opérations, y assistait aussi. En plus de ces cadres supérieurs régionaux, les principaux agents de maîtrise des libérations conditionnelles de cette région étaient présents.